

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE COMMUNE DE COURTHEZON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

Délibération 2025-014

Date de convocation: 19/02/2025

Membres en exercice: 29

Votants: 27

POUR:0

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 88 C

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire:

Présents: Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZENJEUDY, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés:

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN Françoise PEZZOLI pouvoir à Nicolas PAGET Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN Paul CHRISTIN pouvoir à Caroline FAYOL

Absents:

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB
Secrétaire de Séance:
Alexandra CAMBON

PPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente du 28/01/2025.

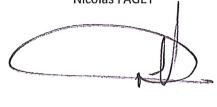
Vu le procès-verbal de la séance du 28/01/2025.

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 28/01/2025.

Le secrétaire de séance Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Ont signé les membres présents, Pour copie conforme. Le Président de séance Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2025